



TRI de Romans sur Isère – Bourg de Péage



Identifiant du TRI	FRD_TRI_ROMANS
Région(s)	Rhône Alpes
Département(s)	Drôme

Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
M. Jean-François JAY	<p>Avis émis au nom d'un collectif de propriétaires de Saint-Paul-les-Romans Remise en cause des résultats ayant servi de base au PPRN de Saint-Paul-les-Romans et donc des cartez réalisées pour le cours d'eau Joyeuse dans le cadre de la DI et du TRI de Romans, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario fréquent : débordement de la joyeuse en rive gauche faux, les débordements sont observés en rive gauche sur une petite partie de la route ; - En scénario moyen l'inondation des secteurs de La Verdière, Generiat, Serviat, Les Aumones, Les Rigauds, la Mure, Les Gourrey n'est pas conforme à la réalité de la topographie ; - En crue extrême, l'inondation de tout le village n'est pas réaliste. <p>Rappel des anomalies constatées sur le zonage du PPRi qui a été repris pour la cartographie de la Joyeuse, scénario moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cartographie de l'aléa inondation n'est pas conforme à la réalité des observations réalisées. Des habitation de plus de 250 ans figurent en effet en zone rouge, alors qu'elles n'ont jamais été inondées et sont très éloignées de la rivière ; - Les simulation ont été réalisées à partir de l'hydrologie de l'Herbasse, rivière beaucoup plus importante ; - La cartographie de tient pas compte des travaux réalisés en 2010 par la CAPR au centre de Saint-Paul-Les-Romans ; - La trajectoire de l'eau en cas d'inondation suit des tracés étranges avec contournement de certaines parcelles en suivant les limites cadastrales ; - La délimitation des zones rouges n'est pas cohérente avec le zonage réalisé dans le département voisin de l'Isère pour ce même cours d'eau ; - Le zonage réalisé au droit du lotissement le Maniscey est remis en cause par les levés topographiques détaillés établis par les habitants ; - Les zones d'expansion de crues et de précaution sont aussi pénalisantes et devraient être cartographiées en zones blanches.
Mme Geneviève ROBIN	<p>Avis émis au nom d'un collectif de propriétaires de Saint-Paul-les-Romans Remise en cause des résultats ayant servi de base au PPRN de Saint-Paul-les-Romans et donc des cartez réalisées pour le cours d'eau Joyeuse dans le cadre de la DI et du TRI de Romans, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario fréquent : débordement de la joyeuse en rive gauche faux, les débordements sont observés en rive gauche sur une petite partie de la route ; - En scénario moyen l'inondation des secteurs de La Verdière, Generiat, Serviat, Les Aumones, Les Rigauds, la Mure, Les Gourrey n'est pas conforme à la réalité de la topographie ; - En crue extrême, l'inondation de tout le village n'est pas réaliste. <p>Rappel des anomalies constatées sur le zonage du PPRi qui a été repris pour la cartographie de la Joyeuse, scénario moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cartographie de l'aléa inondation n'est pas conforme à la réalité des observations réalisées. Des habitation de plus de 250 ans figurent en effet en zone rouge, alors qu'elles n'ont jamais été

	<p>inondées et sont très éloignées de la rivière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les simulation ont été réalisées à partir de l'hydrologie de l'Herbasse, rivière beaucoup plus importante ; - La cartographie de tient pas compte des travaux réalisés en 2010 par la CAPR au centre de Saint-Paul-Les-Romans ; - La trajectoire de l'eau en cas d'inondation suit des tracés étranges avec contournement de certaines parcelles en suivant les limites cadastrales ; - La délimitation des zones rouges n'est pas cohérente avec le zonage réalisé dans le département voisin de l'Isère pour ce même cours d'eau ; - Le zonage réalisé au droit du lotissement le Maniscey est remis en cause par les levés topographiques détaillés établis par les habitants ; - Les zones d'expansion de crues et de précaution sont aussi pénalisantes et devraient être cartographiées en zones blanches.
Communauté d'agglomération du Pays de Romans Romans	<p>Herbasse : sur la commune de Cleyrieux concernée au titre de la CAPR : crue morphogène récente du 23/10/2013, susceptible de remettre en cause les cartographies proposées, en particulier pour le scénario de la crue moyenne issue des donnée du PPRI. Les observations réalisées tendent à montrer que la crue d'octobre 2013 remet en cause ces résultats. Un diagnostic post crue sous maîtrise d'ouvrage Etat (pilotage DDT 26 est en cours de réalisation. Le rendu est attendu pour février 2014.</p> <p>Savasse : Les trois scénarios de cartographie présentent des erreurs par rapport aux résultats de l'étude Hydrétude. Le syndicat de rivière SIABCS et la CAPR tiennent à disposition les éléments cartographiques nécessaires issus de cette étude pour corriger ces erreurs.</p> <p>Joyeuse : La CABR fait actuellement réaliser une étude de modalisation 2 D sur le bassin versant de la Joyeuse pour les crues décennale, centennale et millennale. Les résultats de cette cartographie pourront être transmis à la DREAL d'ici fin novembre. Ces résultats remettent en cause les cartographies du TRI de Romans pour ce cours d'eau, en particulier pour la crue moyenne et extrême. Ces deux scénarios montrent une emprise moindre, que celle observée lors de la crue de 1968, estimée infracentennale, en particulier par rapport à l'aérodrome qui en est exclu.</p>
Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Herbasse	<p>Le BV de l'Herbasse ayant subi une crue morphogène le 23/10/2013, la DDT 26 et le SIABH travaillent actuellement à la réalisation d'un diagnostic port crue, ayant pour objectif de qualifier la crue et de comparer les enveloppe de crues observées avec les données existantes et notamment celle du PPRI. Le SIABH ne validera donc pas les cartes d'inondation proposées pour ce bassin versant dans le cadre de la directive inondation, avant de disposer de ces résultats dont le rendu est prévu sous au moins deux mois.</p>
Ville de Bourg de Péage	<p>Ne comprend pas pourquoi le Charlieu n'a pas été cartographié ? alors que les données existent, avec cartographie de la crue moyenne intégrée au PLU de la commune en 2013 et que le cours d'eau est cité dans le rapport explicatif, notamment comme cours d'eau étudié.</p>
Mme Odile CHAMBAUD	<p>Particulier situé en zone inondable de l'Isère pour l'ensemble des scénarios fréquent, moyen et extrême, alors qu'aucun témoignage ni aucune marque n'atteste d'une quelconque inondation depuis plusieurs génération. En outre, habitation située sur un point haut, dont l'occupation remonte à l'antiquité, les inondations connues se situent beaucoup plus bas. Les débits de l'Isère sont régulés par le barrage de Pizançon. Il existe par ailleurs un bassin d'expansion de l'Ecançière jusqu'au barrage de Bauregard-Baret.</p>
Mairie de Saint Paul les Romans	<p>Erreurs constatées sur la cartographie de la Joyeuse en crue centennale. Nouveaux éléments de connaissance à prendre en compte apportés par l'étude Hydrétudes sous maîtrise d'ouvrage CAPR. Remarques complémentaires d'administrés transmises en pièce jointe</p>
Mr et Mme BARTHELEMY	<p>Erreur constatée sur la cartographie des scénarios moyen et extrême des crues de la Joyeuse au niveau de la zone des Goureyes et des Buissières. Résultats cartographiés non conformes à la topographie : - parcelle en bordure immédiate la rivière à +10 à 12 m au dessus du lit.</p>

	<p>- au N-W des Bussières, parcelle recoupée par un chemin N-S présentant un talus de + 5 m supplémentaires ;</p> <p>- des parcelles où des inondations ont été observées ne sont pas incluses dans la cartographie.</p> <p>Plan joint au courrier avec localisation des zones évoquées dans le courrier ainsi que dans le secteur de la Verdière en RD un espace cartographié en Zone inondable pour le scénario moyen et extrême, où aucune inondation n'a jamais été observée.</p>
ERDF	<p>- qualité des données mises à la disposition d'ERDF : demande de fourniture des cartes au format SIG pour exploitation des données</p> <p>- exploitation des données par ERDF : réalisation par agence ERDF sillon Rhodanien d'une étude d'impact des inondations des cours d'eau autres que le Rhône sur ses installations électriques, pour les TRI Plaine de Valence, Romans et Montélimar. La même méthodologie que ce qui a été réalisé en 2011 pour le Rhône moyen sera appliquée.</p>
CCI Drôme	<p>Sur la cartographie, si les cartes reprennent les cartes PPRI pas de remarques particulières sur ce qui a été mis à la consultation, les contraintes appliquées à l'activité économique se faisant au travers des règlements des PPRI.</p> <p>Dans le contexte économique actuel la CCI attire l'attention sur le fait que toute nouvelle contrainte pour les entreprises pourra avoir un impact sur leur compétitivité et sur la dynamique économique locale.</p> <p>Souhait que la démarche engagée dans le cadre de la DI constitue une approche de gestion du risque d'inondation via plan de gestion de crise, campagnes d'information, schémas organisationnels pour minimiser l'impact des aléas etc... mais en revanche qu'elle ne se tarduise pas par des nouvelles prescription du type PPRI, susceptibles de contraindre l'activité et le développement des entreprises.</p> <p>Souscrit pleinement à l'approche globale de gestion du risque d'inondation, mais sans superposition de contraintes complémentaires qui viendraient se superposer aux outils existants.</p>
Chambre d'agriculture Drôme	<p>Nombreuses interrogations et incompréhension vis à vis des projets de cartes et de leurs conséquences. Pas possible d'émettre un avis sans avoir connaissance des projets d'action à mener dans le cadre de la démarche.</p> <p>Projets de cartes pas cohérents du fait que la délimitation des TRI ne relève pas d'une logique hydrographique, mise en avant pour la législation « eau », mais d'une logique administrative imposée par le cadre européen. La méthode retenue conduit à une analyse du risque faussée puisque l'absence de donnée conduit à une prise en compte du risque inondation à l'état zéro. Certaines études pertinentes et fines n'ont pas été exploitées.</p> <p>Constat de nombreuses inexactitudes et erreurs sur les cartes publiées.</p> <p>TRI de Romans secteur 5 : les observations faites lors de la crue du 25/10/2013 montrent que les lieux réellement inondés ne correspondent pas aux résultats modélisés. Les cartographies doivent être affinées par des relevés de terrain.</p>
Commune de Romans sur Isère	<p><u>Isère</u></p> <p>La cartographie mise en consultation n'intègre pas le rôle des barrages hydroélectriques situés à l'aval de Grenoble. Demande de réaliser une modélisation précise intégrée et couplée avec l'amont/aval afin de préciser la connaissance des aléas. L'objectif est d'obtenir une cartographie intégrant les écrêtements assurés par les barrages au fil de l'eau en amont de Romans sur Isère.</p> <p><u>Savasse</u> :</p> <p>De nombreuses erreurs ont été constatées dans les 3 scénarios cartographiés. Le syndicat de Rivières SIABCS et la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans tiennent à disposition toutes les éléments nécessaires à la finalisation des cartographies.</p>

Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

Joyeuse

Une étude est en cours de réalisation par la communauté d'agglomération du Pays de Romans dans le cadre d'un projet de gestion des inondations sur le bassin de la Joyeuse. Dans ce cadre, de nouveaux éléments de cartographie des zones inondables sont en cours de définition. Compte tenu de l'avancement de cette étude, les résultats ne sont ni stabilisés ni validés, il n'ont donc pas pu être pris en compte à ce stade. Ce sont donc les résultats disponibles dans l'étude préalable au PPRI qui ont été maintenus, pour les scénarios fréquent et moyen, seuls résultats aboutis et validés à ce jour, ayant fait l'objet de concertation entre les acteurs.

Néanmoins, si les résultats de cette étude en cours apportent des connaissances nouvelles de nature à modifier les cartographies réalisées, ces éléments nouveaux seront pris en compte, le cas échéant et si les délais de rendu le permettent, dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales du TRI de Romans.

Savasse

La cartographie des scénarios moyen et extrême a été reprise avec une meilleure prise en compte du fonctionnement du bras de décharge en aval de Peyrins. Cependant, ne disposant pas d'une modélisation globale en amont, mais seulement d'études locales et non homogènes en amont de Peyrins, les résultats obtenus à l'aide de l'outil Cartino ont été maintenus. Ces résultats présentent encore dans cette partie amont une faible précision.

Charlieu

Une étude a été lancée pour améliorer la connaissance des zones inondables du Charlieu, pour les scénarios fréquent, moyen et extrême. Les résultats de cette étude n'ayant pas été validés dans les délais fixés pour la phase de cartographie des TRI, ils n'ont pas pu être pris en compte à ce stade. Ils pourront cependant être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales.

Herbasse

Les résultats du diagnostic post-crue ne peuvent pas être pris en compte dans le cadre des délais imposés par le calendrier de la première phase de cartographie des TRI. Néanmoins ces nouveaux éléments de connaissance seront bien pris en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales.

Isère :

Les cartographies ont été réalisées à l'aide d'un outil de modélisation 1D simplifié, qui ne permet pas de prendre en compte précisément le rôle des barrages. En outre, les données relatives à leur fonctionnement en crue restent également à préciser. Dans la suite de la mise en œuvre de la DI, un objectif d'amélioration de la connaissance des aléas sur l'Isère pour l'ensemble des trois scénarios est à prévoir, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de l'Isère. Les cartes relatives à l'Isère pourront ainsi être précisées et améliorées lors du prochain cycle de cartographie de la DI.

Demande ERDF

Les données demandées seront transmises une fois consolidées. Le travail par ERDF prévu sur les impacts des inondations sur les réseaux devra être transmis à l'État pour être pris en compte notamment dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales sur chacun des TRI concernés.